

d'un référendum. Le gouvernement fédéral aura également le loisir à ce moment-là de proposer une formule choisie par lui au lieu de la formule modifiée de Victoria.

Si les provinces ne présentent pas une formule de rechange, la formule modifiée de Victoria prendra automatiquement effet deux années après le rapatriement. De façon générale, la formule exigerait que les amendements à la constitution reçoivent l'approbation et du Parlement et des assemblées législatives ou bien, en cas de référendum national, de la majorité des votants dans la majorité des provinces, y compris toute province qui compte ou qui a compté une population équivalant à au moins 25 p. 100 de la population du Canada; au moins deux provinces de l'Atlantique, au moins deux provinces de l'Ouest dont les populations conjuguées représentent au total au moins 50 p. 100 de la population des provinces de l'Ouest.

● (2020)

L'argument voulant que nous ayons demandé à la Grande-Bretagne de modifier notre constitution au lieu de le faire nous-mêmes n'est sûrement pas valable. Le projet de résolution que nous étudions est l'œuvre du Parlement du Canada. Avant d'arriver en Grande-Bretagne il aura été adopté par les deux Chambres de notre Parlement. Un grand nombre de députés et de sénateurs consciencieux appartenant à tous les partis politiques auront siégé pendant des jours et des semaines au comité mixte des deux Chambres pour entendre les mémoires et les instances d'un grand nombre de Canadiens et de spécialistes de la question. Je me joins aux autres députés pour les féliciter et les remercier de leur travail.

Je dis à tous les Canadiens que le projet de résolution qui sera expédié en Grande-Bretagne est vraiment un produit «fabriqué au Canada». Comme Canadien anglophone qui a grandi et a vécu dans le climat que j'ai décrit tout à l'heure, j'ai toujours été un nationaliste canadien. Je crois en un gouvernement fédéral fort qui a à cœur les intérêts régionaux du pays et qui est prêt à échanger des points de vue constructifs avec les autres régions du pays.

Je suis un fédéraliste canadien qui, je pense, comprend assez bien l'ensemble du Canada, qui veut comprendre encore mieux ce grand pays qui s'étend d'un océan à l'autre, ce pays dont Dieu nous a fait cadeau, nous les Canadiens. Dans ce même esprit, je dis à la Chambre et à tous les Canadiens qu'un homme pauvre n'est pas celui qui n'a pas un sou, mais celui qui n'a pas de rêve. Notre rêve c'est de rapatrier notre constitution et de nous donner une formule d'amendement.

Nos pensées quotidiennes devraient s'élever plus haut que le plafond de la Chambre. Le secret du succès est la constance dans la poursuite d'un but. Le pivot lui-même doit son succès au fait qu'il se sert de sa tête et qu'il continue à donner des coups de bec tant qu'il n'a pas terminé le travail commencé.

M. Stevens: Voyez ce qu'il fait aux arbres!

M. Hopkins: Je ne sais si c'est le pivot ou l'arbre qui a parlé.

On a souvent dit qu'on ne peut juger du succès par la difficulté du problème mais qu'on l'évalue plutôt en se demandant si c'est le même problème que l'année précédente. Voilà certes l'essence même du débat qui se poursuit actuellement. Tels sont les faits concernant le rapatriement de notre consti-

La constitution

tution canadienne. Nous avons fait de grands progrès récemment en dépit de notre diversité—qui, espérons-nous, demeure toujours un aspect salubre de notre régime démocratique.

Le gouvernement a bien débuté en présentant ce projet de résolution et j'exhorte les députés à faciliter loyalement la réussite de ce projet. Je le répète, il y aura d'autres conférences des premiers ministres après que la constitution aura été rapatriée et sera devenue vraiment canadienne. Si nous ne réussissons pas à rapatrier la constitution, nous aurons raté notre chance. N'oubliez pas qu'en tant que fédéralistes canadiens—et nous en étions très fiers ce soir-là d'un bout à l'autre du pays—nous nous sommes engagés envers les partisans du fédéralisme au Québec à l'occasion du référendum l'an dernier, à modifier la constitution. Nous devons également entamer des pourparlers valables et positifs avec nos amis canadiens de l'Ouest. Il faut établir une ligne de communication avec eux à cette fin et tel doit être l'objectif de tous les partis.

Je crois fermement que dans notre étude de cette résolution, qui a trait à la constitution de notre pays, nous devrions parler plus des chapitres glorieux de notre histoire que de ses pages sombres.

Si nous sommes incapables de travailler la main dans la main pour le Canada et les Canadiens, si nous ne pouvons trouver de terrain d'entente sans affaiblir le gouvernement fédéral, si nous ne pouvons mettre avec succès la dernière main à notre constitution vieille de 113 ans pour le mieux-être des Canadiens, la croissance de notre magnifique pays et la mise en valeur de ses immenses possibilités, alors nous avons une leçon à tirer des paroles de l'auteur L. P. Jacks qui a dit ceci: «Le pessimiste voit les difficultés que présente chaque possibilité alors que l'optimiste voit les possibilités que présente chaque difficulté.» Si nous nous attachons à trouver, tout au long de ce débat, toutes les possibilités que présente chaque difficulté, alors nous ne pourrions que réussir dans notre entreprise.

Afin de répondre aux questions de certains Canadiens qui se sont informés de l'effet qu'aura le projet de résolution sur notre système parlementaire et sur la place qu'y occupe la Reine—parce que chaque fois qu'il est question de changements, les Canadiens anglais se posent des questions sur le rôle de la Reine et de nos institutions gouvernementales—Je cite ici un extrait de l'introduction du document explicatif:

«L'entrée en vigueur de ces changements libérera le Canada des derniers vestiges de son ancien statut colonial». Le caractère fondamental de notre régime politique ne s'en trouvera pas modifié: le Canada demeurera une démocratie parlementaire avec un régime fédéral de gouvernement et la reine comme chef d'État. Toutefois, après 113 ans, nous aurons enfin maintenant une constitution qui sera entièrement nôtre et qui pourra être totalement modifiée au Canada même. Les changements sont considérables, aussi, en ce sens que, pour la première fois, les Canadiens verront leurs droits et leurs libertés fondamentales stipulés et protégés par la Constitution.»

Permettez-moi de signaler en outre une chose qui m'ennuie comme nationaliste anglophone et comme partisan d'un sain fédéralisme, à savoir que le Canada est le seul pays souverain au monde qui doive encore avoir recours au Parlement d'un autre pays pour modifier sa propre constitution.

M. Stevens: Pourquoi le faites-vous?